

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 730 17 mai 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Pierre Gilliland
Pierre Lehmann
Ursula Nordmann-Zimmermann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Catherine Dubuis

730

Domaine public

Pour une poignée de Kwh

Au cours du débat sur les deux initiatives énergétiques — Pour un avenir sans centrales nucléaires et Pour un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement — la majorité du Parlement a fait la preuve de son incapacité à affronter les problèmes actuels et à poser des jalons pour maîtriser l'avenir.

Les arguments avancés ne font guère illusion et les sages, les partisans de la raison ne sont plus du côté de la majorité.

On a reproché aux adversaires de l'énergie nucléaire de jouer sur la peur que suscite l'atome, de mener une guerre de religion retardataire. Mais les hommes de foi, croyants aveugles dans le progrès nécessaire, ce sont les partisans d'une forme d'énergie dont on sait objectivement qu'elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Si un peu partout dans le monde les programmes nucléaires sont freinés, redimensionnés, c'est bien parce qu'on a pris conscience que les espoirs mis en eux sont infondés. La tranquille assurance du Parlement fédéral en la matière n'est qu'une forme d'inconscience.

On a insisté sur l'accroissement inéluctable de la consommation d'électricité. Ceux-là même qui proclament cette fatalité sont des adversaires résolus de mesures fédérales, cantonales et communales propres à endiguer cette croissance continue. Il faut de nouvelles centrales pour répondre à la demande, mais on refuse une initiative qui propose des interventions susceptibles de canaliser cette demande. Fatalité délibérément voulue. C'est qu'une intervention de l'Etat mettrait en

péril la liberté individuelle et bouleverserait notre régime économique. Quelle est la liberté d'une société qui, chaque année, dépend d'une quantité d'énergie en augmentation de 4 à 5 % ? Quelle place la « fatalité » laisse-t-elle à la liberté collective et individuelle ? La croissance de la consommation énergétique n'a-t-elle pas déjà modifié nos modes de vie, n'a-t-elle pas transformé la société plus profondément que toutes les idées de nos révolutionnaires de salon ?

Un représentant distingué de l'économie affirme que pour favoriser la créativité des entreprises, il ne faut pas imposer à ces dernières de nouvelles restrictions, mais leur laisser une plus grande liberté d'action... Mais l'énergie en abondance — tout comme dans l'après-guerre, une main-d'œuvre en abondance — ne favorise que les solutions de facilité.

Les énergies renouvelables, c'est bien connu, ne sont pas au point ! C'est pourquoi, en bonne logique, on refuse l'initiative pour un approvisionnement sûr qui prévoit une nouvelle répartition des crédits de recherche en faveur de ces énergies.

Cette dernière initiative implique une intervention massive de l'Etat, une centralisation intolérable ! Le pouvoir considérable des producteurs d'électricité, la production ultra-centralisée de l'énergie nucléaire, les décisions prises à l'abri de l'opinion publique et qui pourtant déterminent l'avenir du pays, tout cela n'inquiète pas les défenseurs patentés de nos libertés.

Et pour couronner ce discours archaïque, vieux d'un siècle au moins, imprégné d'un productivisme digne d'archéo-marxistes — libéraux, marxistes, même combat ! — on refuse tout compromis, on balaie d'un revers de manche la résistance massive

SUITE ET FIN AU VERSO

Pour une poignée de Kwh

de la population du nord-ouest de la Suisse. Assez discuté, il faut en découdre. L'esprit de compromis, la négociation qui permet de rapprocher les positions antagonistes, c'est dépassé. Bon pour les discours de cantines!

Le débat énergétique a levé le voile. La majorité parlementaire — inconscients, croyants et représentants d'intérêts très particuliers — a choisi la fuite en avant, aiguillonnée par la trouille la plus primaire, jetant par-dessus bord toutes les valeurs qui ont fait et qui justifient l'existence de la Suisse: fédéralisme, esprit de conciliation, goût de relever les défis. Voilà les taupes qui minent les institutions et qui sèment le défaitisme! Reste aux citoyens qui ont donné leurs suffrages à de si piètres représentants, à corriger le tir.

J. D.

DE L'ÉPURATION À LA PROTECTION. — II.

Cinquante litres d'eau par jour

De l'épuration des eaux à la protection des eaux: dans le dernier numéro de DP (729), Pierre Lehmann posait les principes essentiels à une action à long terme. Aujourd'hui, il poursuit sur sa lancée, précisant son diagnostic sur l'état des principales sources d'eau potable et concluant.

Comme les eaux de surface, les eaux souterraines sont aussi parfois polluées; il s'agit en général de pollution chimique ou d'un enrichissement excessif en nitrates et autres sels minéraux, provoqué par la fertilisation aux engrais chimiques, à des décharges

malencontreuses et à d'autres «accidents» dus, plus ou moins directement, aux effets de la priorité économique.

La pollution organique des eaux souterraines est en général faible et peu problématique (les épidémies sont le fait de tuyauteries défectueuses); elle ne justifie pas l'obsession répandue dans les services des eaux de vouloir «déguiller au chlore» toute trace de vie restant dans une eau souterraine; en fait, cette chloration produit des composés organochlorés qui, selon des études américaines, auraient des propriétés cancérigènes — on risque donc de remplacer une diarrhée occasionnelle (aujourd'hui), par un cancer beaucoup moins occasionnel (demain).

L'eau de pluie peut être récoltée dans n'importe quelle maison. Ce travail doit être bien fait, mais il ne pose pas de problème difficile. L'eau de pluie est très douce, ce qui permet de faire la lessive au savon pur, donc de se passer complètement d'adoucisseurs, de phosphates.

La fourniture d'eau potable devrait être envisagée séparément pour chaque maison. Il est clair qu'il faudra rester flexible et accepter des approvisionnements collectifs pour des ensembles de maisons, quand on ne pourra pas faire autrement. Ce qui compte, c'est que les habitants soient informés, qu'ils puissent participer aux choix... et redevenir conscients du fait qu'il y a différents types d'eau potable et que l'approvisionnement est un problème crucial qui les concerne. La valeur de l'eau est plus évidente quand on doit se donner la peine d'aller la chercher que lorsqu'on est incité à la gaspiller par des tarifs dégressifs.

PRIORITÉ AU COMPOSTAGE

Le compostage des déchets organiques, y compris des déjections humaines, dans l'habitat, n'est pas facile dans les constructions actuelles: pas de place, dans l'architecture, pour le recyclage des déchets et pour la gestion de l'eau. Mais cela ne

signifie pas que le compostage dans l'habitat soit difficile à réaliser, ni que cela doive rendre l'habitat moins confortable. Une maison conçue en fonction de cette nécessité sera tout aussi agréable à habiter qu'une autre, peut-être même davantage.

Cette question a été analysée en détails dans une étude que j'ai faite pour l'Office fédéral de la protection de l'environnement¹, je me contenterai de souligner les points suivants:

— les constructions nouvelles devraient être équipées de grandes cuves de compostage (système Clivus, ou équivalent), capables de recevoir tous les déchets organiques des ménages et de les transformer en terreau (du fait des réductions de volumes dues au compostage, le travail de la voirie diminuera notablement);

— dans les constructions existantes, on peut utiliser des petites toilettes à compostage; cela entraînera, en principe, une augmentation (modérée) du travail de la voirie et l'installation d'une usine de compostage aux abords des villes.

UN EXCELLENT ENGRAIS

Le compost obtenu à partir des déjections humaines et autres déchets de ménage est un excellent engrais, riche en humus, qui contient les éléments fertilisants, azote, phosphore et potasse, en une forme très peu soluble, donc peu lessivable; pas de métaux lourds; il peut être épandu à raison d'environ 2 kg par mètre carré et par année.

Renoncer à faire caca dans l'eau permet d'économiser environ le 30 à 40% de l'eau consommée aujourd'hui dans les ménages. Cela n'épuise pourtant pas les possibilités d'économie d'eau, et de loin. Plus on reviendra conscient de la valeur de l'eau, et plus on fera attention à ne pas la gaspiller.

¹ «Essais avec des toilettes à compostage, gestion de l'eau et des déchets organiques dans l'habitat», SEDE SA 8211, juin 1983.

On peut se laver avec peu d'eau, tout en restant propre... la lessive peut être faite moins souvent, etc. Il est parfaitement possible de s'en sortir, à confort égal, avec cinquante litres par personne et par jour, au lieu des deux cents litres que nous consommons aujourd'hui. La quantité résiduelle d'eau usée qui ne contiendra plus de produits dangereux, comme par exemple les phosphates, devrait être filtrée et/ou décantée dans l'habitat même. Chaque maison devrait rejeter ses eaux usées directement dans l'environnement, de manière indépendante et non dans un collecteur d'eaux usées. Si le rejet dans le sol est possible, ce sera en général la solution à retenir. Dans le cas contraire, le rejet se fera dans des canalisations d'eau de surface... en des quantités compatibles avec la capacité d'épuration naturelle des écosystèmes aquatiques qui seront leur destination finale.

Le programme que je viens d'esquisser peut paraître utopique. Il l'est cependant moins que la croyance officielle selon laquelle le problème peut être résolu par l'extension du système d'épuration et par la multiplication des mesures techniques. Dans l'hypothèse d'un assainissement du système actuel, ce dernier aurait son rôle à jouer, crucial: servir de mur de protection provisoire. Il faudra en effet du temps pour mettre en œuvre une politique de protection des eaux basée sur la gestion de l'eau et la lutte contre la pollution à la source. A l'heure actuelle, le «mur de protection» est fissuré et peu solide. D'abord, le renforcer pour qu'il ne s'effondre pas tout à fait! Mais sans perdre de vue le long terme: sinon les eaux usées finiront par nous submerger.

P.L.

FIN

GOÛT DU JOUR

Foire à la communication

Parmi les nouveautés, cette année à la MUBA, une section sur la communication dans la nouvelle halle. L'essai a été tenté, la réussite n'est pas totale puisque aucune agence de publicité n'avait jugé bon de participer à cette foire de Bâle... Quelques notes pour cerner un climat.

Modeste stand pour le SAWI (Bienne), qui forme des publicitaires, de même que pour le «Sprachverein» qui s'efforce de maintenir le niveau du langage de nos Confédérés alémaniques.

Un stand individuel pour trois quotidiens: les Bâlois «Basler Zeitung» et «Nordschweiz» ainsi que la zurichoise «Neue Zürcher Zeitung». «Blick», lui aussi quotidien, participait à la présentation de la Cité Ringier et de tous les moyens de communication qu'elle utilise ou qu'elle utilisera quand ce sera possible.

Trois émetteurs radiophoniques d'origine diverse proposés à la curiosité des amateurs: la concur-

rence serait-elle un fait acquis maintenant dans ce secteur? La SSR (DRS), Radio Basilisk (Bâle-Ville) et, plus modeste, «Radio Raurach» (Bâle-Campagne).

L'Agence télégraphique suisse (ATS) offrait ses services, en particulier ELSA, la banque d'informations qui permet de retrouver facilement le texte intégral de toutes les informations diffusées au cours des deux dernières années; notre agence nationale présentait aussi sa plus récente brochure, destinée avant tout aux enfants; avec — on n'arrête pas le progrès — une bande dessinée intitulée «Les crocodiles dans le lac de montagne» pour expliquer le chemin de l'«événement» à la «dépêche».

EN BREF

Le rapport de gestion de la Banque Nationale Suisse pour 1983 contient un tableau de la répartition des billets en circulation. Ceux de 1000 francs représentent le 41,72% du total. Le rapport précise: «Le recul de la part des coupures de 500 francs, observé depuis trois ans, a continué en

1983.» Selon que vous serez puissants ou misérables...

* * *

Les élections communales auront lieu l'automne prochain à Berne. L'Exécutif, élu au système proportionnel, comprend sept membres. Deux anciens ont déjà annoncé qu'ils ne se représenteront pas. En revanche, les ambitions se révèlent nombreuses. Cinq partis pas encore représentés ont déjà désigné des candidats: Jeune Berne, l'Alliance des indépendants, les progressistes POCH, l'Action nationale et l'Alternative démocratique.

POINT DE VUE

Femmes entre elles

Une amie célibataire de trente-cinq ans a récemment vécu une expérience digne d'être racontée ici. Ayant besoin de se faire refaire un passeport, elle se rend bravement à la préfecture de Morges, munie de son ancien passeport et de deux photos d'identité. Elle est mise en présence d'une... comment dire? Une dame? Certainement pas. Je dirais une préposée, qui jette un coup d'œil négligent et vaguement ennuyé sur les pièces présentées par mon amie et lui lâche sèchement: «Ça ne suffit pas; il me faut votre livret de famille.» Interloquée, mon amie rétorque qu'elle ne possède pas l'article. Réponse sublime de la préposée: «Comment! Vous n'êtes pas encore mariée?» Ah! le célibat! cette maladie honteuse dont, pour certains (et qui pis est, certaines) il faut se débarrasser au plus vite! Cela dit, les paris sont ouverts sur l'état-civil de ladite préposée...

Catherine Dubuis

PS. En marge de l'initiative sur les banques, avez-vous remarqué que «bancaire» est l'exact anagramme de «carabine»?...

DÉMOGRAPHIE

Un pays ridé

Les enfants se font rares... Et si, plus ou moins consciemment, nous comptons sur les enfants des autres? Pierre Gilliland rappelait, dans le dernier numéro de DP (729) cette inquiétude d'Alfred Sauvy.

Alors, regardons les choses en face. Des chiffres. Pour remplacer les générations, il faudrait que, dans les circonstances actuelles 10 femmes en âge de procréation mettent au monde 21 enfants. Or le nombre est de 15 environ, pour la moyenne suisse autour de 1980. Dans de telles conditions — avec une mortalité semblable — et en l'absence de migrations — le nombre d'habitants diminue virtuellement de 11 habitants sur 1000 chaque année.

UN TIERS...

En fait, si ces hypothèses se vérifiaient, le nombre d'habitants stagnerait pratiquement jusqu'au début du XXI^e siècle. Puis il baisserait d'un gros cinquième en une trentaine d'années. La proportion des personnes âgées de plus de 60 ans, de 18% en 1980, dépasserait alors un tiers en 2040 (c'est la variante basse du tableau ci-contre).

... OU UN QUART

Si la fécondité s'élevait au seuil de remplacement (21 enfants pour 10 femmes) et demeurait à ce niveau, le nombre d'habitants serait à peu près semblable à celui de 1980; le nombre de personnes de plus de 60 ans est le même que dans la première hypothèse (tous ceux qui, sauf catastrophe majeure, dépasseront 57 ans en 2040, sont déjà nés) leur proportion représenterait un quart de la population (c'est la variante haute de l'avenir démographique de la Suisse).

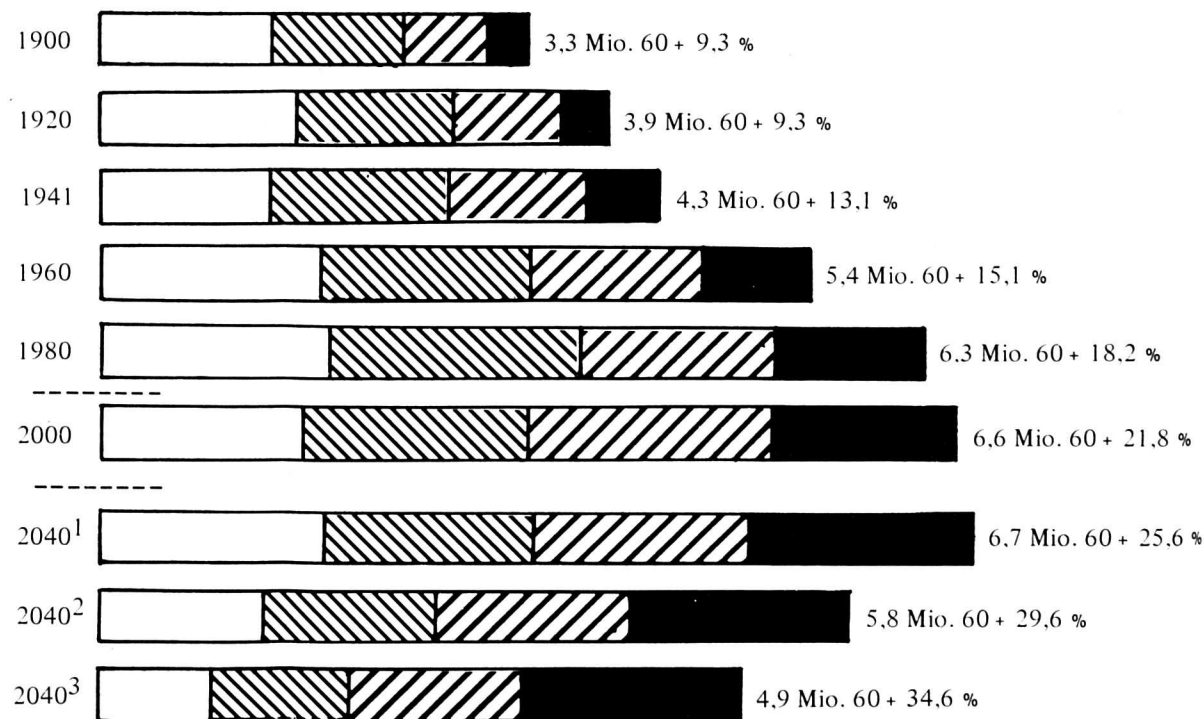
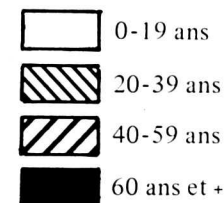
Passons maintenant aux cantons! Diagnostic impressionnant: actuellement seuls les demi-cantons Appenzell Rhodes Intérieures et Obwald font plus que remplacer leurs générations; Uri les remplace. Complétons: le deuxième tableau ci-contre permet de lire deux informations:

a) sur l'échelle verticale, le taux de reproduction: 1,0 signifie le remplacement des générations (2,1 enfants par femme). En dessous, il n'y a qu'un renouvellement partiel.

b) Sur l'échelle horizontale (taux de Lotka, dont le

L'avenir démographique de la Suisse

NOMBRE D'HABITANTS (MILLIONS) ET STRUCTURES PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES, 1900-1980. PROJECTIONS POUR 2040, SELON TROIS VARIANTES.



Note. En 2040, le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans est le même dans chaque variante; mais la proportion diffère évidemment fortement de l'une à l'autre.

calcul dérive du taux de reproduction) se lit la (dé)croissance annuelle du nombre d'habitants, qui découle de la fécondité présente (hypothèses de constance de la natalité et de la mortalité, et absence de migrations).

DE LA FAMILLE À LA SOCIÉTÉ

Ces indications, tirées de travaux de l'Office fédéral de la statistique, on peut les trouver, avec d'autres, dans l'ouvrage: «Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale», qui traite également de l'évolution démographique. Plus de trente personnes — praticiens, chercheurs, enseignants — ont collaboré à cet ouvrage, qui paraît ces jour-ci aux Editions Réalités sociales (case 797, 1001 Lausanne). Une réflexion d'importance cruciale qu'illustrent les questions et les enjeux nettement posés au préambule par Pierre Gilliand. Citons:

Le vieillissement de la population est un phénomène irréversible. Les jeunes, selon toute vraisemblance, seront peu nombreux dans les sociétés «tertiaires».

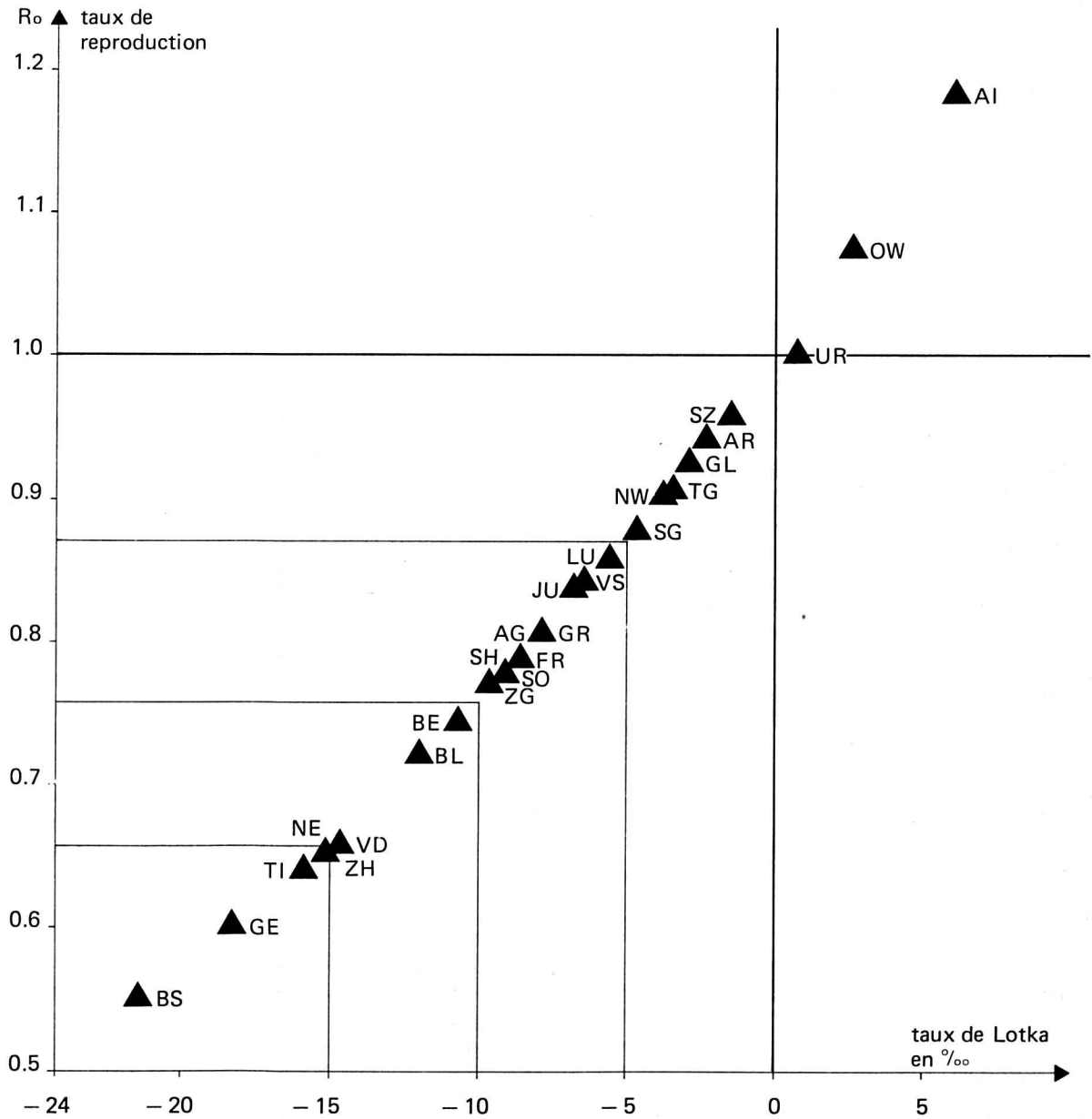
Les Etats qui refusent ou hésitent, aujourd'hui, à prendre des mesures sociales en faveur de la famille, ne seront-ils pas tentés d'intervenir demain, tardivement, pesamment, et avec des coûts élevés, pour des raisons démographiques, car l'enfant sera devenu rare et de ce fait la famille préceuse?

Que suppose une société où le groupe âgé devient plus nombreux que le groupe jeune, situation inconnue jusqu'ici? Des économistes, des sociologues, des politiciens se prononcent. Mais les valeurs d'aujourd'hui survivront-elles demain?

Lentement, mais sûrement, la démographie des pays vieillissants change structures et mentalités.

La population dans les cantons suisses 1979-1982

Taux de reproduction (1 = remplacement) et taux intrinsèque d'accroissement naturel (% par an, au taux de Lotka).



Les coups de pouce de l'initiative

Malaxé par les spécialistes en relations publiques au service des banques, le texte même de l'initiative a aujourd'hui pratiquement disparu, au profit de slogans tout faits misant, pour la plupart, sur la peur du changement, la misère de lendemains qui ne chanteraient plus comme avant, avec des banques muselées, désormais incapables de jouer leur rôle de bienfaitrices de l'économie nationale.

Malgré tous les efforts des promoteurs de l'initiative, il semble bien qu'on en restera là pour le grand public qui pénètre difficilement les arcanes de la législation bancaire.

Il nous semble pourtant justifié de faire le point, dans le détail, des lois et des règlements, sur ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, avec ou sans l'initiative.

Travail de bénédictin, un peu rébarbatif, convenons-en, mais qui permettra de dépasser les mythes bancaires créés de toutes pièces et de mieux comprendre les grandes batailles législatives qui ne manqueront pas de suivre la votation du week-end prochain.

Pour chaque grand chapitre de l'initiative, voici donc l'état du droit (et les références adéquates)!

1. Les verrous du secret

A tout seigneur tout honneur: d'abord le **secret bancaire** (troisième alinéa du nouvel article constitutionnel en jeu — 31 quater).

Selon l'initiative, les banques et personnes assimilées recevant, administrant ou aliénant des avoirs de tiers à des fins lucratives sont tenues de rensei-

gner les tribunaux et les autorités administratives en matière pénale et fiscale.

Aujourd'hui, la Loi sur les banques (art. 47) prévoit que la violation intentionnelle ou par négligence du secret bancaire ainsi que la tentative d'instigation à sa violation sont punissables. Et ce, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales concernant l'obligation de renseigner les autorités et de témoigner en justice, de diverses autres dispositions du Code civil, ainsi que des cas suivants qui sont donc autant d'exceptions où les banques doivent, dans une certaine mesure, «ouvrir leurs livres»:

— *Arrêté sur l'impôt de défense nationale (révisé en 1977), articles 130 bis, 133 bis et 139*: cas de fraude fiscale qualifiée (usage de faux et escroquerie à l'inventaire) et cas où les organes spéciaux fédéraux d'enquête fiscale interviennent pour soupçon grave d'infraction fiscale, soit la fraude qualifiée et la soustraction réitérée de montants d'impôts importants.

— *Loi sur l'impôt anticipé*: lors d'une procédure pénale fiscale (fraude qualifiée — voir plus haut).

— *Ordonnance sur l'entraide internationale en matière pénale* (art. 24): lorsque la «petite entraide» (notification de documents, recherche de preuves, remise de dossiers et de documents, fouilles de personnes et perquisition, saisie, confrontations et transit de personnes) entre en ligne de compte en cas d'escroquerie fiscale.

— *Convention de double imposition avec les Etats-Unis (1951)*: en cas d'escroquerie fiscale, le secret bancaire ne peut être opposé aux investigations des autorités, ni à la transmission des renseignements découverts sur la base de ces recherches.

— *Traité d'entraide pénale judiciaire avec les Etats-Unis (1973)*: «grosso modo», cas où la levée du secret bancaire est nécessaire, en matière fiscale, pour poursuivre un membre d'un groupe criminel organisé.

Il faut savoir aussi que la levée du secret bancaire est envisagée, pour un certain nombre de cas, dans quelques textes qui n'ont pas encore force de loi, tels que:

— Avant-projet du groupe d'études chargé de réviser la loi sur les banques (août 1982), art. 50 et 53: possibilité d'entraide administrative à des fins de surveillance bancaire (exclusivement) et de divulgation du secret avec le consentement de l'intéressé ou sur proposition du détenteur, avec l'autorisation écrite de la Commission fédérale des banques.

— Projet d'harmonisation fiscale: cas de fraude fiscale qualifiée.

— Protocole du 17 mars 1978 relatif à la Convention européenne d'entraide judiciaire de 1959: cas d'escroquerie fiscale.

Rappelons en outre que la Convention de diligence, qui stipule le maintien absolu du secret bancaire, a pour but d'empêcher l'acceptation par les banques d'argent sale sous quelque forme que ce soit; elle interdit d'autre part l'assistance active à la fuite des capitaux et à la fraude fiscale; les contraventions à cette convention sont dénoncées par l'organe de révision à la Commission fédérale des banques et à la commission arbitrale présidée par un juge fédéral qui a la compétence d'infliger des amendes allant jusqu'à dix millions de francs.

2. Transparence: du pain sur la planche

Les autres objets de l'initiative sont passés, au fil des semaines, à l'arrière-plan; ils n'en demeurent pas moins dignes d'intérêt, et au premier chef la transparence (alinéa 4) du monde bancaire. Rappelons qu'à ce titre le texte de la gauche stipule la publication des bilans, des comptes annuels consolidés, de toutes les estimations «qui entraînent la constitution ou la dissolution de réserves», des participations actives et passives, des valeurs des avoirs en dépôt à gérer et des avoirs fiduciaires, des noms des associés et des employés exerçant un mandat d'administrateur dans une autre société et des droits de vote attachés aux actions en dépôt.

Aujourd'hui, la Loi sur les banques (art. 6) impose

la publication des comptes de pertes et profits, sauf pour les banques privées ne faisant pas appel au public. Mêmes exigences dans l'avant-projet du groupe d'étude chargé de réviser la loi sur les banques qui prévoit en outre d'obliger les banques privées à publier leur bilan (uniquement) et d'imposer la publication d'un bilan consolidé qui englobe les participations dans les banques, les entreprises à caractère financier et les sociétés immobilières.

Pour le reste, les exigences de transparence, aux différents chapitres couverts par l'initiative se retrouvent, à des degrés divers, dans quelques-unes des dispositions prévues par ce fameux groupe d'études chargé de la révision de la loi sur les banques: il reprend (dans son commentaire, page 55) les exigences de l'Ordonnance d'exécution de la Loi sur les banques (art. 24) qui imposent la publication, en complément du bilan, des valeurs comptables des participations permanentes suisses (et étrangères), ventilées selon les banques, sociétés financières, et entreprises industrielles (et autres); il impose la communication à la Commission fédérale des banques des noms des actionnaires influents et leur participation dans d'autres entreprises (sans obligation de publier ces données à moins que la participation ne dépasse 50%); au sujet des réserves latentes et des droits de vote attachés aux actions en dépôt, il ne fait que renvoyer aux travaux de révision du droit des SA («message» du 23.2.1983) et il n'entre pas en matière sur la présentation annuelle d'un rapport au Parlement sur la situation des banques...

3. Enchevêtrement: la jungle

Troisième chapitre, le plus court: la lutte contre l'enchevêtrement des banques et des autres entreprises (alinéa 5). Ici, la revue des dispositions existantes est rapidement faite! Il suffit pratiquement de se reporter à l'Ordonnance d'exécution (OB) de la Loi sur les banques qui est loin du reste d'aborder le fond du problème et a des effets limitatifs

par la bande en quelque sorte. Qu'on en juge plutôt:

— OB 1972, art. 21. Où il est question de la «répartition des risques» et où le législateur arrête que les participations des banques doivent être considérées comme des engagements en blanc dont l'ensemble ne devrait pas dépasser 20% des fonds propres, à moins que la banque annonce le dépassement à la Commission fédérale des banques... qui peut en ordonner la réduction (à noter: les sociétés juridiquement indépendantes, mais économiquement étroitement imbriquées, valent comme une seule société...).

— OB 1980, art. 13. Où il est question du taux de «couverture» des participations de la banque par des fonds propres: 40% pour les participations non consolidées (toutes les participations permanentes ne concernant ni des sociétés immobilières, ni des entreprises à caractère financier), et 100% pour les participations consolidées.

4. Assurance des dépôts: le sprint

Dernière revendication de la gauche, l'assurance des dépôts (alinéa 6): l'initiative prévoit que les banques sans garantie d'Etat et faisant appel au public sont tenues d'assurer les dépôts d'épargne, livrets de dépôt et d'épargne, bons de caisse, comptes courants salariaux et privés, etc. (couverture totale jusqu'à Fr. 50 000.—, puis dégressive, sans jamais dépasser Fr. 100 000.—).

Là encore, le tour des dispositions existantes est vite liquidé: la Loi sur les banques (art. 15) prévoit la façon dont seront traités les dépôts d'épargne en cas de faillite (3^e et 4^e classe pour Fr. 5000.—), la Convention XVIII, conclue entre l'Association suisse des banquiers et les banques signataires, et entrée en vigueur le 1^{er} mai dernier (!) prévoit une couverture allant jusqu'à Fr. 30 000.— pour certains dépôts (épargne, compte-salaire, rentes), par un fonds interbancaire alimenté par les parties à l'accord, et enfin le groupe d'études chargé de la

révision de la Loi sur les banques *imagine une couverture obligatoire par une assurance ou une organisation d'entraide des banques pour pratiquement toutes les sortes de dépôts visées par l'initiative...*

La propagande et le droit

Comme on le voit, certaines des idées lancées par les initiants ont déjà fait un petit bout de chemin, sans pour autant il est vrai, avoir fait leur trou dans le droit positif. C'est donc qu'elles ont été prises en considération par les techniciens du droit bancaire eux-mêmes, qui n'y ont pas vu les germes révolutionnaires dénoncés à coups de millions par la propagande anti-initiative! Il reste que, sur cette lancée, l'initiative permettrait d'accélérer le processus législatif et de donner un coup de pouce à des projets et à des réalisations qui demeurent vulnérables. Qu'on songe que la Convention de diligence est peu efficace aux dires mêmes de la Banque Nationale Suisse, que la Convention XVIII peut être tout bonnement dénoncée par les banques signataires... Qu'on se rappelle que les travaux du groupe d'experts chargés de la révision de la Loi sur les banques ne sont pas encore passés au lami-noire parlementaire... Qu'on admire que les organes fiscaux spéciaux qui pourraient pousser les investigations prévues par la loi elle-même sont actuellement réduits à une seule et unique personne — limitation du personnel fédéral oblige...

MOTS DE PASSE

Présent

De temps en temps
un sablier vide
resserre son étreinte.

Hélène Bezençon.

Domaine Public 720-729

*Huitième livraison de l'index des textes parus dans ces colonnes, promis à nos lecteurs.
Cette semaine DP 720 (1.3.84) à 729 (10.5.84).*

ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

721 (1). Langue de bois et liturgie (partis politiques) (F.B.).
722 (1). Circuit fermé (politique et récession) (A.G.).
725 (3). Moins d'Etat. Les cartes postales des saisonniers (accueil à Genève).
726 (2, 3). *Notes de lecture*. Le retour des patriotes («Faut-il brûler la Suisse?» E. Fasel) N.H. et S.K.

ONU

723 (4). Recharger les batteries.
724 (2). L'expérience des cantons neutres (A.G.).

Cantons

722 (6). Vaud. Du Château au Palais via les patrons.
724 (8). Zurich. Le temps des managers.
727 (5). Les temps changent. Verts et Thurgoviens, critiques et Uranais.
727 (7). Ailleurs. Nos voisins, ces inconnus (Mulhouse).
728 (8). Régionalisation. Genève sur orbite lyonnaise?

Législation

722 (8). Répartition des tâches. Austérité et privilèges.
728 (3). Culture. Pour deux petites phrases de plus... (initiative et contreprojet).
728 (4, 5). A suivre quand même. Des sociétés plus ou moins anonymes (révision du droit).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

720 (4). Profit. Quand la Suisse manque d'argent (garantie à l'innovation).
723 (1). Vivre mieux (40 heures) (J.D.).
723 (6, 7). Solidarité. Utiles et bénévoles (du travail à foison pour les travailleurs bénévoles dans le canton de Vaud).
725 (5). Crise. Un appartement à Genève.
725 (6). Genève. Hispano-Oerlikon: la pointe de l'iceberg.
Annexe: population dans la région horlogère 1970-1980.

SECTEURS ÉCONOMIQUES

720 (8). Vins suisses. Des excédents pour rien.
723 (5). Bilan (social). Migros: la nouvelle donne.
726 (3). Swatch. On remet les coucou à l'heure.
729 (1). Derrière les vitrines (étude de la CRT sur le groupe Maus-Nordmann) (Y.J.).
729 (4, 5). La main des banques sur Uego. Pas d'argent à fonds (de commerce) perdu.
Banques
720 (4, 5). Les vieilles ficelles (propagande: 1932-1984).
722 (4). L'UBS informe. Bienfaitrice de l'humanité.
722 (5). L'UBS agit. Providence d'un promoteur spéculateur (Genève: affaire des Tulipiers).
723 (4). Fais-moi peur! (propagande bancaire).
724 (3). Le texte et le matraquage.
725 (4). Secrets. La vie sphérique (l'Etat et les banques) (A.G.).
725 (4). Phantasmes bancaires. La sélection des angoisses.

726 (4, 5). Arguments à fond la caisse (A.G.).
726 (4). Déclaration de Berne. Pour des banques discrètes mais propres.
727 (1). La fonction et le secret (bancaire) (A.G.).
728 (8). *Point de vue*. La grande truanderie (Edm. Kaiser).
729 (8). Crédit à la consommation. Des banquiers et des hommes (projet de loi devant les Etats).

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES

720 (2, 3). *Point de vue*. La loi et l'environnement (P.L.).
728 (1). Le miroir des déchets (J.D.).
728 (2). Consommation. La partie cachée de l'iceberg (les déchets urbains en Suisse).
729 (2, 3). Récupération. L'exemple argovien.

Routes

723 (4). Vitesse. Le dernier carré des libertés individuelles.
723 (6). Lettre (de démission) ouverte. Le TCS fait fausse route (I. Barblan).
727 (8). Gaz. Pour ne pas rouler idiot (notes de lecture: Institut de la Vie, Association suisse des transports, «Science et Vie»).

Aménagement du territoire

720 (3). Vaud. Ces députés qui se méfient du peuple (plan directeur).
720 (5). Genève. Logements et zones agricoles.
721 (1, 2). Vaud. Le moyeu décentré.

Lex Furgler

720 (5). Borner, Saady and Co. De l'ordre dans la maison.
721 (2). Genève. Triste happy end.
722 (4). Calomnie. Alain Borner s'enfonce.
725 (4, 5). Ventres immobilières aux étrangers. Le piège du bouc émissaire (initiative contre le bradage du sol).
726 (1, 2). La tentation populiste (initiative contre le bradage du sol) (F.B.).

Energie

724 (4). Genève. Un piège pour l'initiative («L'énergie, notre affaire».)
724 (4, 5). Pour mémoire. Une autre politique énergétique (initiative «in extenso».)
724 (5-7). *Point de vue*. Energie: le besoin sur commande (J. Neiryneck).

Déchets radioactifs

721 (8). Des baignoires aux modèles. Ollon: des inconnues partout (Cedra-Ökos) (M.B.).
723 (2). Trou. Les découvertes de la Cedra (P.L.).
723 (2, 3). RFA. Une ruine coûteuse (centrale nucléaire en panne).
725 (1). Après la Cedra (L.B.).
725 (2, 3). Comment la Cedra a choisi Ollon.
727 (6). Dix minutes de discussion (séminaire de l'Aspea).
727 (6). Etats-Unis. Fuites et contaminations.

Epuración des eaux

722 (2, 3). Pollution. Léman: la mort vient par les égouts (P.L.).
723 (3). Vaud. Fey, ses eaux, ses forêts.
724 (2, 3). A. Egli subventionnera la mort du Léman.
726 (7). Coup de règle sur les doigts. Un Conseil d'Etat pol-lueur (Vaud) (P.L.).
727 (8). Phosphates. Bonne nouvelle pour le Léman.
729 (2). De l'épuration à la protection (II). Le moins possible d'eaux salées (P.L.).

SANTÉ, SÉCURITÉ SOCIALE

724 (1). Des cantons responsables (assurance-chômage) (Y.J.).
727 (2, 3). Société. Avortements: des passions et quelques chiffres.
729 (3). Travail social à Genève. Solidarité hors des sentiers battus (Trajets).
729 (4). Sauvy. Les enfants des autres et nos enfants (P.G.).
Santé
721 (6). *Point de vue*. Un blocage quelque part (étude du Service vaudois de recherche et d'information statistique) (P.G.).
721 (6). Santé publique. Indispensable prospective.
721 (7). Coûts de la santé. Le poids des médecins.
728 (3). Quelques pas dans le bon sens (assurance-maladie).
729 (5). Economies. Politique de la santé: du neuf après le rapiéçage (organisations du maintien de la santé).

INSTRUCTION PUBLIQUE, ÉDUCATION

721 (3). *Point de vue*. Va et découvre ton voisin (enseignants genevois) (C.D.).
722 (8). Bourses d'études. Malheur aux plus défavorisés! (répartition des tâches).
724 (8). Ecole vaudoise. La contre-réforme (A.G.).
729 (6). Jamais si simple. Jeanne Hersch et l'école unique.
Annexe: le b a ba de la démocratisation (citations).

ARMÉE, SERVICE CIVIL

720 (1). La preuve par le frein (votation fédérale) (L.B.).
723 (5). Objecteurs. Après le «non».
726 (3). Petite question. Les pères la vertu (napalm en Suisse) (Edm. Kaiser).

COMMUNICATION

725 (6). Socio-politique. Correspondant belge (Centre de recherche et d'information socio-politique).
Presse
720 (6). Papier. Pour vous, mesdames! («Blick der Frau».)
722 (5). Mother Jones à Zurich.
725 (8). Le combat des chefs lémaniques («La Suisse» — «Le Matin».)
Annexe: les tirages en Suisse romande.
Radios
725 (8). Radio suisse romande. Des parasites sur les ondes.
729 (8). Radios locales. A nos frontières (en France).
727 (4, 5). Démocratie et communication. Radios locales: les travaux d'Hercule Schlumpf.
Télévision
721 (4). Petit écran. Mademoiselle Julie.
721 (4, 5). A bon entendeur. Salut les consommateurs.
Annexe: La cible favorite. Voir aussi, DP 724 (8) *Courrier*: «A bon entendeur»: OK! (C. Wahli).
722 (6). SSR. Casquettes (Y. Richter et la liberté d'expression).

JUSTICE, POLICE

726 (6, 7). Procédure pénale vaudoise. L'initiative à visage patelin («pour une justice à visage humain»). *Annexe*: Les dix commandements. Voir aussi, DP 728 (6, 7) *Courrier*: La justice vaudoise a besoin de Franz Weber (M. Rossinelli).